



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20231108-2023_11_10-DE



Délibération n° 2023-11-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
27/10/2023
Date d'affichage :
27/10/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 26
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : PREND ACTE
Contre :
Abstentions :

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNÉ, M. OCHEM, Mme FRANCO, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, M. CABANES, Mme LOURAU, M. COLLET, Mme LABOURET, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, Mme VEILHAN, M. LARCHER, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, M. FRETAY, Mme FLOUS, M. DEFRASNE.

Absents excusés : M. MAZODIER, M. NASSIEU-MAUPAS, Mme DE BOISSEZON, M. MAUBOULES, M. MONTAUT, Mme SCHIANO, M. LESCHIUTTA.

Pouvoirs : M. MAZODIER, Mme DE BOISSEZON, M. MAUBOULES, M. MONTAUT, Mme SCHIANO, M. LESCHIUTTA.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RIBETTE

N° 2023-11-10

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) ET DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE EAU POTABLE POUR LA RÉGION DE JURANCON – 2022 -

ANNEXE : RPQS ET RAPPORT DÉLÉGATAIRE EAU POTABLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de la région de Jurançon ainsi que le rapport annuel du délégataire concernant la gestion du service public d'eau potable déléguée à AGUR, pour l'année 2022.

Le RPQS est produit chaque année afin de rendre compte aux usagers du service public de l'eau potable du prix et de la qualité du service rendu sur l'année écoulée.

Le RQPS de l'année 2022 du Syndicat Mixte de l'Eau potable de la région de Jurançon a été présenté au Comité syndical le 3 juillet dernier et mis à disposition des usagers.

Le rapport du délégataire présente l'activité du service au cours de l'année 2022 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de la région de Jurançon pour l'année 2022.
- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire eau potable de la région de Jurançon pour l'année 2022.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

